Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BASF acte le rejet des OGM par les européens

Par Christophe NOISETTE, Eric MEUNIER

Publié le 27/01/2012, modifié le 09/03/2026

Deux mois et demi après l'annonce médiatique par BASF du dépôt d'une demande d'autorisation pour une pomme de terre transgénique appelée Fortuna [1], l'entreprise annonce par communiqué de presse le 16 janvier 2012 [2] vouloir se concentrer sur les marchés nord et sud-américains. BASF précise que *« le développement et la commercialisation de tous les projets OGM exclusivement destinés au marché européen seront arrêtés »*, tout en précisant que les demandes en cours d'autorisation commerciale de plantes génétiquement modifiées (PGM) sont maintenues.

L'entreprise indique que le *« manque d'acceptation pour cette technologie dans une grande partie de l'Europe – de la part de la majorité des consommateurs, des agriculteurs et des responsables politiques » est à la base de sa décision, concluant que « cela n'a donc aucun sens de continuer à investir dans des projets exclusivement destinés à ce marché [...] nous allons nous concentrer sur les marchés attractifs pour les biotechnologies végétales en Amérique du Nord et du Sud ainsi que sur les marchés en croissance d'Asie »*. La Commission européenne s'est exprimée sur cette décision de BASF, considérant qu'il s'agissait « d'un choix d'entreprise » mais en précisant qu'elle *« n'autorisera aucun OGM avant d'avoir obtenu un accord sur les règles à suivre pour leur culture [en référence à la proposition faite par John Dalli en juillet 2010 que les Etats puissent interdire la culture de PGM sur d'autres bases que scientifiques] »* [3]. En 2009, BASF avait déjà agi de la sorte en suspendant au Royaume-Uni ses recherches sur les pommes de terre transgéniques. L'entreprise allemande protestait alors contre des délais de réponse à sa demande d'autorisation commerciale pour la pomme de terre Amflora jugés excessifs [4]. L'autorisation lui était donnée quelques mois plus tard, en mars 2010 [5].

Mais l'annonce de BASF, fortement relayée médiatiquement, contient surtout des éléments rhétoriques importants qui en relativisent sa portée. Ainsi, l'arrêt du développement de PGM ne concerne que celles *« exclusivement »* destinées au marché européen. De manière assez basique, cela signifie que les PGM développées à destination du marché nord-américain pourraient ainsi être proposées au marché européen.
Par ailleurs, BASF annonce maintenir 11 postes s'occupant notamment des demandes d'autorisation car l'entreprise maintient ses demandes d'autorisation en cours ! Elle conserve également ses deux structures de recherche que sont Metanomics et CropDesign. La première est spécialisée dans l'identification de la fonction de gènes végétaux. La seconde est, elle, directement investie dans l'amélioration de variétés afin *« d'augmenter leur rendements, leur tolérance au stress et aux maladies »* [6]. La stratégie affichée est « *d'utiliser les propres gènes de la plante afin d'augmenter la potentielle acceptation par le public, qui est plutôt réticent envers les OGM, de ces*

produits ». Si les techniques utilisées pour cela ne sont pas précisées, cela conduit à noter que l'annonce de BASF ne concerne en effet que les PGM obtenues par transgenèse. Or l'entreprise s'est déjà fait connaître dans le domaine des plantes mutées (développement de variétés de colza et de canola résistantes aux herbicides en collaboration avec Cibus [7], et commercialisation de variétés de maïs, soja ou autres résistantes à des herbicides [8]). La mutagenèse dirigée ainsi que d'autres techniques de biotechnologie sont actuellement en discussion au niveau européen pour établir si leurs produits doivent être soumis à la réglementation européenne sur les OGM ou non. Ces techniques sont d'ores et déjà perçues comme étant un moyen de contourner la législation sur les OGM qui impose une évaluation avant autorisation, un étiquetage, des plans de surveillance... L'annonce de retrait concerne-t-elle également des plantes modifiées génétiquement à l'aide de techniques autres que la transgenèse ? Contactée par Inf'OGM, l'entreprise ne nous a pas répondu sur cette question. Toujours est-il que l'entreprise semble donc acter un échec commercial européen pour les PGM. Comme en témoigne la pomme de terre Amflora très peu cultivée [9], les PGM n'ont jamais pu s'installer commercialement en Europe à l'exception de celles importées pour l'alimentation animale (soja et maïs GM). BASF en Europe, c'est quatre plantes transgéniques : une autorisée (la pomme de terre Amflora) et trois en cours d'autorisation (deux pommes de terre et un soja). Monsanto de son côté, c'est un total de trente demandes d'autorisation en attente et 22 plantes autorisées commercialement.

[1] Les entreprises à l'offensive sur le dossier OGM

[2] http://www.basf.fr/ecp2/Press_relea...

[3] « Cultures OGM : Bruxelles prend acte du retrait de BASF en Europe », *AFP*, 16 janvier 2012

[4] UE - Furieuse, l'entreprise BASF suspend ses recherches sur les pommes de terre GM !

[5] UE - OGM : la pomme de terre Amflora autorisée à la culture

[6] http://ec.europa.eu/research/biotec... et http://ec.europa.eu/research/biotec...

[7] Etats-Unis : un colza modifié par une nouvelle technique bientôt sur le marché

[8] Des plantes mutantes dans nos assiettes

[9] En Allemagne, Roumanie et Suède, disparition quasi totale des OGM transgéniques cultivés

Adresse de cet article : https://infogm.org/basf-acte-le-rejet-des-ogm-par-les-europeens/